



Litige vente voiture

Par tralala

Bonjour,

Il y a quelques mois j'ai confié mon véhicule à un revendeur de voiture/dépôt vente.

Le contrôle technique stipulait " traces multiples de corrosion" en défaut mineur.

Ce garage a donc vendu ma voiture et l'acheteur porte plainte car il "aurait" une problème sérieux due à cette corrosion (chassis attaqué par la rouille)

Je ne sais pas si le revendeur a fait lui même le changement de carte grise, dans ce cas, l'acheteur n'aurait pas eu accès au contrôle technique (?)

Le jour de la vente, le garage m'a fait remplir une cession de véhicule, celui-ci devenait donc sa propriété.

Je voudrais savoir si j'ai une quelconque responsabilité dans cette affaire sachant que j'ai fourni au vendeur le contrôle technique de moins de 6 mois mentionnant ce problème de corrosion.

L'acheteur s'est retourné contre le dépôt vente qui à son tour se retourne contre moi et me demande de trouver un arrangement avec l'acheteur en le remboursant et en récupérant mon véhicule.

En gros, le vendeur se décharge complètement...

Est ce normal? et qu'est ce que j'ai comme recours?

Merci pour votre réponse